



**VENTE AUX ENCHERES DE BIENS IMMOBILIERS
DEPENDANT D'UNE SUCCESSION VACANTE
EN DEUX LOTS**

Sur la Commune de SAINT-EGREVE (38120)

au sein d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé LES HAUTS DU PARC,
18, 20 et 22 rue du Tenaison,
(cadastré section BD n° 320, BD n° 321, BD n° 322, BD n° 331, BD n° 333, BD n° 339, BD n° 340 et BD n° 341)

LOT N° 1

**appartement T2 de 38,73 m² avec balcon au rez-de-chaussée (lot de copropriété n° 64)
garage au sous-sol (lot de copropriété n° 5)**

LOT N° 2

**appartement T2 de 38,90 m² avec balcon au 1er étage (lot de copropriété n° 68)
garage au sous-sol (lot de copropriété n° 6)**

ADJUDICATION FIXÉE

LE MARDI 28 JANVIER 2025 À 14 HEURES

**à l'audience du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
au Palais de Justice, Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le mardi 21 janvier 2025

à 14 h 00 pour le lot n° 1

à 14 h 30 pour le lot n° 2

par le ministère de la SCP BELUFFI-OGIER, commissaire de Justice à FONTAINE

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT-EGREVE (38120), au sein d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé LES HAUTS DU PARC, 18, 20 et 22 rue du Tenaison, cadastré section BD n° 320, BD n° 321, BD n° 322, BD n° 331, BD n° 333, BD n° 339, BD n° 340 et BD n° 341 :

LOT N° 1

lot de copropriété n° 64 : appartement T2 au rez-de-chaussée et les 106/10000èmes des parties communes générales,

et lot de copropriété n° 5 : garage au sous-sol et les 18/10000èmes des parties communes générales

LOT N° 2

lot de copropriété n° 68 : appartement T2 au 1er étage et les 109/10000èmes des parties communes générales,

et lot de copropriété n° 6 : garage au sous-sol et les 18/10000èmes des parties communes générales

Un état descriptif de division - règlement de copropriété a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 30 janvier 2018 sous les références 3804P02 volume 2018 P n° 953.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 18 novembre 2024.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

**MISE A PRIX LOT 1 : 65.000 €
CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 6.500 €**

MISE A PRIX LOT 2 : 65.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 6.500 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI. Vous pouvez également consulter les documents afférents à la vente sur les sites www.bastille-avocats.fr et www.licitor.com